Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

| Coloured covers / Couverture de couleur | Coloured pages / Pages de couleur | |
|--|---|--|
| Covers damaged / Couverture endommagée | Pages damaged / Pages endommagées | |
| Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée | Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées | |
| Cover title missing / Le titre de couverture manque | Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées | |
| Coloured maps / | Pages detached / Pages détachées | |
| Cartes géographiques en couleur | Showthrough / Transparence | |
| Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression | |
| Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / | Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire | |
| Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible | Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une | |
| Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. | restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées. | |
| Additional comments / Commentaires supplémentaires: | | |

ECCLESIASTIQUE,

12s.-6a. ANNEE

"Le trone chancelle quand l'honneur, la rollgion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEC 12s.-6a.

Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 9 Mai 1349.

Rue Ste. Camille, No. 14

ASSESSED LEGISLATIVE DEBATS.

Séances du 1er mai.

M. Baldwin proposa l'ajournement en disant que le comité sur les ordres du jour achievant ses travaux.

M. Boulton (Norfolk) dit qu'il était impossible de continuer la session à Montréal, ou d'expremer librement son opinion sous la garde des baronnettes. Pourtant l'on se propose de reprendre les ordres du jour et ily a dans ces ordres plusieurs questions quine peuvent être discutées sans soulever de l'excitation.

L'Union a été faité dans le but de noyer la race française en l'entourant de l'élément anglais, mais elle n'a pas réussi.

"Les canadiens sont unis par des liens de langage et de religion et les anglais sont divisés entre cux-mêmes, en plusieurs partis, c'est ce qui a fait manquer le but de l'Union. De mêmo les premiers sont toujours capablet de contrôler les derniers. Il serait donc juste de remodeler la législature, afin de donner à chaque rage la gestion de ses pro-. presalfaires. Il croyait que ce ne serait pas Liste quo de laisser, les anglais du Bas-Caanda tormer une petite minorite a la morçi de l'autre race. Il serait done judicieux de diviser la territoire, de manière à ce qu'ils se trouvassent dans le Haut-Canada (Comment ferez-vous pour l'Isle de Montréal ?) lin'avait pas d'objection à l'Isle de Montréal. Les journaux du Haut-Canada prouveront que j'ai déjà fait une proposition avant l'Union, qui devait inclure l'Isle de Montréal. Ce serait une farce toujours, que de législater au risque de sa vie.

M. CAUCHON. - Vous avez en peur parce qu'on vous a donné des coups de pieds.

M. Boulton n'avait pas eu peur, mais il ne pouvait rien suire contre trente ou quarante hommes. L'hon, membre ne pouvait pas plus que lui éviter ces coups de pieds.

Sir Allan McNab se leva pour demander si on allait ainsi insulter les membres en se servant de semblables expressions. Un membre vient de dire qu'un antre a reçu des coups de pieds.

[Il se passa une petite scène de désordre, plusieurs membres parlant à la fois. M. Cauchon dit à M. Papineau de se taire, d'une voix forte et en se servant d'expresrions qu'il ne convient pas de rapporter lei, il nia qu'il s'était servi des mots coups de pieds.]

M. Boulton continua en disant qu'il n'y auraitqu'un idiot qui ne se sentirait pas agité lorsqu'on brûlait les maisons des membres, sans qu'ils sussent s'ils pourraient échapper aux flammes. Il suggérerait donc de passer les projets de lois les p'us nécessaires et d'ajourner la chambre jusqu'à ce que l'es prit public fut plus tranquille.

M. Cameron s'éleva fortement contre que le gouvernement était conduit par des français. Il n'avait jamais entendu demander aux membres canadiens des priviléges pour leur langue ou religion, qu'ils n'étaient pas prôts à accorder aux autres. Des journaux de Londres apportés par la dernière malle ont prouvé chairement que le ministère avait une majorité anglaise dans les deux Chambres.

M. PAPINEAU.—(en anglais) Des ministres qui eussent eu le sentiment de leur devoir, et qui, au lieu de ne penser qu'à eux memes, eusscnt pensé avant tout au bien public, auraient eu d'autres choses à nous proposer ces jours-ci que des motions d'a-

différence pour tout ce qui n'est pas eux seuls qui nous a conduit à la position dégradante que nous occupons aujourd'hui. C'est vraiment malheureux, on a perdu le livredes précédents! Elt! comment travailler sans ce livre si cher surtout à l'hon, procureur-général pour le Haut-Canada? La perte de ce volume a été pour lui, ce qu'est pour le marin la perte de sa houssole: on semble tout désorienté. Au lieu d'adopter une adresse scusée, et de nature à produire un effet moral sur le pays, il fallait à ces hommes faux, rechercher des votes de confiance par des moyens bas et pour une conduite méprisable. On nous garde ici comme les valets du gouvernement, attendant après leurs ordres. C'était à cux à prendre une décision prompte et non à prendre leur temps pour nous faire mépriser, en nous tenant ici si longtemps à ne rien faire. Toujours des précédents.

Et il leur fallait une adresse moins honnète que celle proposée par l'hon, membre pour London (M. Wilson.) Il leur fallait une autre adresse, parce que celle-ci ne fesait pas du ministre, l'éloge qu'il sollicitait.

Il fallait aux ministres amener le gouverneur en ville quand ils tavaient qu'il y avait děja éte attaqué, et qu'il ne pouvait y paraître sans recevoir de neuvelles insultes. Pour son propre intérêt on exposait ainsi non seulement la personne du gouverneur, mais on voulait faire voir au public qu'on peut impunément fouler aux pieds et la loi, et le gouvernement et la représentation. En njournant de jour en jour sans en venir à lucune détermination, ainsi que par leurs indécisions, leurs lenteurs et leur changement continuel d'opinion, les ministres prouvent leur incapacité; ils montrent leur incompétence à remplir aucunes autres charges que celles de procurents-généraux. Ce serait fort heureux qu'ils ne fussent pas en Chambre à soulever les passions, et exposés à les voir naître chez eux. Il faut néaumoins qu'ils restent, ministres siègeants en Chambre. Au lieu d'être procureurs-généraux tout simplement, n'ayant rien à faire qu'à s'occuper du soin de leurs bureaux, il leur saut être jetés au milieu de la tour mente des partis, ce qui les exposera toujours à commettre l'injustice et à piller sur les lois. Les procédés qui ont été adoptés contre les personnes qui ont été arrêtées montrent que nous avons un mob ministry. Les ministres ont foulé la loi aux pieds. Ils ont émané sans réflexions des accusations d'incendie contre des personnes qui ne fesaient que demander ce qu'il avaient droit de demander. Pourquoi cela a-t-il eu lieu ? Parceque ces personnes comme liées avec la presse avaient nui au ministère, parcequ'on savait que la presse pouvait leur faire tort. Si les procureurs-généraux avaient été à leurs places et dans les cours de justice sans avoir d'intérêts particuliers comme ministres, ils auraient vu que les procédés les avancés absurdes de certains membres suivis contre ces prisonniers étaient irréguliers; et on n'aurait pas en la honte de voir des hommes arrêtés puis relachés le lendemain comme ayant été emprisonnés mal à propos, et illégalement. Nous sommes sous la garde des troupes auxquelles nous devons des remerciments, mais on n'aurait pas dû nuire à l'armée, ni l'insulter en employant à sa place et pour remplirses devoirs une partie de la population que l'on arme contre l'autre pour ensuite la désarmer le lendemain. Tout cela n'est-il pas dégradant? Tout cela ne tient-il pas à l'in-

L'Angleterre prend sur elle de nous envoyer des troupes ; c'est donc à elle à nous Journement, d'autres choses à nous deman- protéger ; elle nomme le gouverneur, et position, demande la prorogation, mais en comprendra qu'on a un devoir à remplir est lu pour la troisième sois et pas. é.

capacité ?

les troubles sont commences, c'est leur in- lois. Les militaires doivent connaître leurs pelle que de deux précédents et il faut les devoirs. Ils sont le bras qui exécute, et le gouverneur est la tête qui ordonne. Des violences, des excès de toutes sortes ont et6 commis. Quels out et6 les précautions, les soins pris par les munistres pour nous mettre à l'abri de ces désordres? Rien du tout. Nous devons done avant tout voir aux moyens de mettre les lois en force. Ce n'est has parceone les ministres sont bien plus Ignorants ou bien plus manyais que d'autres qu'ils sont tant de fautes tous les jours ; c'est parceque la constitution qu'ils disent si bonne, et si chère au peuple, est mauvaise et détestée; la constitution n'est aimée par une majorité d'aucuns des partis, parce qu'elle n'a pas été donnée mais imposée au peuple de cette province. Ce n'est pas un changement d'hommes seulement qui pourrait remédier à ces maux ; il faudrait pour cela un changement de constitution. Néanmoins, puisque les ministres ont accepté des places sous cette constitution et qu'ils les tiennent encore, ils sont responsables des violences faites à la loi.

Ils avaient a prendre des mesures et ils sont venus prétentieusement nous dire ; ne graignez rien ; nous sommes responsables de tout; nous comprenens notre devoir ; des précautions ont été prises ; de pareils excès ne peuvent plus se re-" nouveller: " puis par leur imprévoyance et leur attachement aux précédents, les mêmes excès se sont renouvelles, et nous sommes néanmoins appelés à leur donner des votes de confiance ; à demander que le

ville entendre leur éloge. Je crois que plutôt que de proposer chaque jour l'ajournement, sans dire qu'on prend des précautions, et sans faire voir qu'on a le moyen de maintenir le paix, il serait mieux de proposer la prorogation une fois pour toute. Nous ne pouvons pas procéder ici en sûreté aux affaires du pays. Il n'y a aucune sureté ni pour nous ni pour les papiers publics. La paix a besoin d'être ramenée dans le pays par des efforts judicieux. Des mesures judicieuses eussent dù être prises pour maintenir l'ordre; malheureusement nos ministres paraissent en être incapables, notre réunion idin'est pas de nature à établir la tranquillité publique. Nous savons que le ressentiment des gens est tel que tout ce que nous pourrons dire en cette enceinte excitera le mécontentement, les passions de quelque partie de la ne pouvons parler sons être sans cesse en proie aux interruptions les plus inconvenantes. Nous venous de voir interrompre l'hon. membre pour Norfolk de la manière la plus grossière, quoique son âge cut dû le mettre à l'abri de semblables insultes.

Toutes les propositions qui nous ont été faites n'auraient dû venir que des ministres eux-mêmes. Cela aurait montré au public que c'est après une bonne délibération qu'on fesait ces propositions. Mais au contraire on propose l'ajournement et l'on permet à ses amis, qui, surtout dans ces circonstances particulières, ne devraient pas être soufferts à intervenir dans les affaires des ministres, on leur permet l'intervention, si on ne l'a pas sollicité.

Nous ne pouvons pas dans ces circonstances sièger avantageusement pour le bien public. L'hon, membre pour Norfolk a dit qu'il ne se laisserait pas dominer par la peur et je ne ferai pas l'insulte à mes collègues de croire qu'ils puissent se laisser intimider ; mais la responsabilité qui pèse sur nous tous, les dangers qui peuvent naître de nos discussions, la dégradation de notre

der que des votes de configue. Depuis que garnisonne le pays pour faire respecter les Pabsonne de la biblioteque, on ne se rapsuivre.

On trouve des précédents qui disent que dorsque des bills auront été perdus en temps de paix, il faudra continuer ces bille à l'état où on les avait laissus, et c'est par ces considérations importantes, que les ministres veulent en imposer au public; ils laissent pour cette considération, toutes autres considérations de côté. Si on se fut contenté d'agir sur les mesures les plus pressantes, ayant soin de laisser à une autre session toutes les mesures propres'à exciter les passions et qu'on n'espère faire passer qu'à l'aide de la majorité d'une autre province, c'eut été infiniment plus sage que de venir nous citer de mauvais précédents.

Maintenant les ministres après ce qui est arrivé pourront-ils agir comme ils voudront? Non. It leur faudra attendre des avis d'Angleterre, malgré la plénitude du gouvernement responsable. Les ministres, lors de la première insulte faite au gouverneur, n'ont pas prévu les suites de cet attentat ; ils n'ont rien prévu et ils ne prévoiront rien de ce qui peut arriver ; toujours ne devraient-ils pas none laisser ici pour nous exposer à la rices publique, pour venir nous proposer tog- les jours de nouvelles motions d'ajournement Cela ne convient nullement au respect qui doit entourer toute representa-

M. Chauvenu.—(en anglais) Je serai bien court. Ce n'est pas le temps de faire le longs discours. Je n'aurais pas troublé la Chambre de mes remarques, sans celle de gouverneur, au pétil de sa vie, vienne en Phon, membre pour St.-Maurice. Si les hons, membres de l'autre côté de la Chambre à qui j'ai toujours manifesté l'opposition la plus formelle ne se fussent jamais trouvés dans la position qu'occupe aujourd'hui le ministère, j'aurais cru de mon devoir de la surveiller, et non sculement à s'arrêter leur donner mon appui pour leur aider à maintenir l'ordre et la paix. A plus forte raison, quand je vois que les messieurs à la tête de l'administration dont je n'ai jamais hésité à combattre les mesures quand je les ni pensées mauvaises, avec qui j'ai longtemps agi, et en qui j'ai toujours vu les hommes politiques les plus capables qui aient jamais administre aucune colonie britannique; à plus forte raison quand je vois ces messieurs dans une pareille position, crois-je devoir leur donner mon appui le plus cordial. Ce n'est pas le temps pour les membres de cette Chambre, quelles que soient leurs opinions. Je sais que des accupopulation. Nous le voyons ici même. Nous | sations injustes ont été langées contre l'hon. membre pour St.-Maurice, mais ce n'est pas le temps de faire des sorties sur la conduite du ministère. Nous sommes ici pour remplir un devoir, pour voir à la restauration de la paix. Nous avons le gouvernement responsable; nous avons un ministère chargé de la conduite des affaires du pays, il n'y a rien dont on puisse se plaindre de sa part. Quelques-uns peuvent leur attribuer de la faiblesse, de l'indécision, mais il faut se rappeler qu'ils sont dans une position sans parcille. D'un côté on leur reproche de n'avoir pas pris les soins nécessaires pour maintenir l'ordre; et d'un nutre côté on leur demande pourquoi les militaires habitent l'appartement voisin, pourquoi ils ont été arrêtés sur le seuil de la porte par des gens armés? Les mêmes hommes leur font le reproche de ne pas prendre des précautions suffisantes pour maintenir l'ordre, et le reproche de prendre les moyens de maintenir la paix. Il me semble qu'il y a là contradiction.

> Je conçois qu'une discussion chaleureuse ait pu s'élever ici. Mais j'espère qu'on en reviendra à de meilleurs sentiments. On les chemins à barrières en cette province,

envers le pays, qu'ils doivent donner un exemple de bonne conduite et de charité; c'est notre devoir à tous de voir à ce que le pays ne soit pas ruine. Nous avons eu depuistrois mois nombre de discussions sur l'economie politique, et je demande si après cela et pour le bien public des discours enflammatoires, si une conduite pareille à celle que tiennent ici quelques membres doivent être tolérés? Qui confiernit à cette province ses capitaux, si une pareille conduite était encouragée? L'hon, membre pour Toronto, dont le discours, comme toujours depuis les événements que nous déplorons, cut dû être pour les autres niembres un exemplo de modération, a commenté sévérement sur les remarques de Phon, membre pour le comté de Drummond. Il a dit que personne n'avait été accusé de motifs mauvais. Mais il a oublié sans doute qu'on a chargé les membres de ce côté de la chambre d'être des chercheurs de places. (écoutez) Et s'il y a quelque. chose à regretter, je crois que ceux qui ont fait usage de pareilles expressions doivent être les premiers à blâmer. (écoutez.)

J'ajouterai maintenant, M. Forateur. quelques mots en réponse aux remarques del hon, membre pour Norfolk, L'hor. membre a parle d'une prorogation ou d'une dissolution ou de quelque chose de semblable. Je suis prêt, moi pour un, à rester ici pour y remplir mes devoirs; mais je dois dire que Montréal ne doit pas être plus longtemps le siège du gouvernement. Je suis prêt à voter, quand les ministres pourront trouver la circonstance convenable. pour toute mesure pour faire transporter nilleurs le siège du gouvernement ; mais je sais qu'il est difficile pour les ministres de choisir le cours qu'ils auront à prendre. Je sais qu'ils ont les affaires générales du pays sur les folies qu'on fait à Montréal. Quant a voter à Montréal ou à être prorogés, je suis contre l'une et l'autre propesition. On doit montrer au pays qu'on est prêt au risque de sa vic à continuer à sièger ici, à moins qu'on ne veuille porter le siège du gonvernement ailleurs .- (L'Avenir.)

> Affaires de Routine. HALLE BONSECOURS, Vendredi, 4 mai.

Deux pétitions sont présentées et miscs sur la table.

Une pétition du consoil du collège de l'université de King's Collège, - établi - à York près de Toronto, demandant la passation du bill pour amender la charte de l'université à Toronto avec certains changemens, est reque et luc.

Un bill grossoyé pour révoquer les ordonnances relatives aux chemins des Trois-Rivières dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport aux districts de Quéec et de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières, est lu pour la troisième fois

et passe. M. Laurin rapporte le bill pour incorporer l'association appeléé " La Congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec," et le bill et le rapport sont renvoyés à lundi prochain.

M. DeWitt présente le cinquieme rapport du comité permanent des dépenses contingentes: renvoyé au comité pour jeudi prochain, et ordre est donné de l'impri-

M. DeWitt présente le sixième rapport du comité permanent des dépenses contingentes ; et une adresse est votée à son excellence pour une avance de trois mille louis pour payer les dépenses contingentes de la chambre.

Un bill grossoyé, pour exempter les officiers de l'armée et de la marine et autres personnes employées au service de sa majesté du paiement des taux de péages sur

Sur motion de M. Méthot, l'ordre pour que la chambre se sorme en comité sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada est dechargé, et le bill est renvoyé à un comité spé-cial composé de M. Méthot, M. Chabot,

M. Cartier, et M. Laurin.
Sur motion de M. Chabot, le bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada est reuvoyó de nouveau à un comité spécial composé de M. Chabot, PHon. M. Badgley, M. Cartier, M. Polette, et M. Lemieux.

L'Hon, M. De Sales La l'errière proposo de résoudre, et la question étant propodération les événements deplorables, arrivés dans cotte e té de Montréal, merere ii, le 25 dernier, lorsqu'un atrioupement considérable de personnes mal-intentionnées ont attaque et incendie, vers les nenf heures du soir, l'odifice dans lequel cette chambre étoit alors en Gince, par suite de quoi toutes ses archives, aiusi que sa bibliothèque. ont été entièrement détruites, et toutes les affaires importantes du pays violemment intercompues; que cette chambre considérant en outre le caractère des émeu-'es, les incendies qui ont eu heu depuis, ainsi que les assemblées turrulmeuses qui se tiennent journellement dans plusieurs quartiers de cette ville, dans le but avoué de menacer et controler les actes de la legislature, est plemement convaincue que ses délibérations ne sont plus libres, et qu'il est de fonte urgence qu'il soit mis fin à la présente session."

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, ordonné que la consideration de la dite question soit remise à lundi prochaiu-

Le bill ponr donner estet à un traité avec les Etats-Unis relativement à l'arrestation de certains prévenus, est considéré en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

La chambre se forme en comité sur le bill des autorités municipales du Bas-Canada, et après avoir siègé quelque temps, M. l'orateur prend le fauteuil.

Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants, avec des amen-

Bill pour incorporer l'association des insintuteurs du district de Québec.

Bill pour autoriser la communauté religieuse des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquerir et posseder des biens menbles et immeubles Jusqu'a un certam montant en sus de ceux qu'elle possede maintenant, fant pour elle que pour les pauvies de l'Hôtel-Dieu, au nom desquels elle administre certains biens, et pour d'autres sins y mentionnées.

Et les bills survans sans amendemons

Bill pour incorporer la societé St. Patrice de Québec.

Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux divisions pour l'enregistrement des

Bill pour diviser le coınté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des ti-

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et du lac

Bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.

La chambre se forme de nouveau ec comité sur le bill des autorités municipales du Haut-Canada, et après avoir siègé quelque temps, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de sièger de nouveau lundi prochain.

L'hon. M. Baldwin présente-État des comptes du pénitentiaire provincial pour Panné : 1848.

Les autres ordres du jour sont remis à

lundi prochain. Et la chambre s'ajourne a lundi prochain.

ANNONCES NOUVELLES.

Exhibition d'une pièce d'horlogerie .- A. Rousscau. Changement de demeure .- P. GINGRAS.

D'AMI DO LA RELIGION

DE LA PATRIE.



" Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 9 MAI, 1849.

Encore le Mercury.

" Quant au langage et aux lois de "d nos ministérialistes notre langue et nos " lois, que l'on reproche si amérement " aux Bretons d'avoir l'intention et le " desir criminels de voir abolir l'une, dans " les documents et actes publics d'une co-· lonie anglaise, ot les autres, remplacées " comme hors de date et de mode et depuis longtemps abrogées dans le pays qui nous les a données, nous ne voyons " dans cela rien de tellement repréhen-" sible on qui puisse justifier le reproche -" fait nux conservateurs.... Il est donc " désirable que l'uniformité soit introduite " gradue lement dans notre code de lois; si ces lo s doivent un jour ou un autre itra toutes anglaises, le plustot ce chantoutes les classes.....

" Les actes du parlement doivent être dans les doux langues pour quelque temps encore. Mais qu'un membre du Conseil ou de l'assemblee Législative ail besoin d'une traduction des procédes des deux chambres pour les comprendre c'est à peine croyable.... Le présent ministère qui est si populaire parmi les Canadiens Français, deviait profiter de cette occasion pour prouver à sa souveraine, cette loyaute dont il se vante -quelquefois, pour saire disparaître cette formalite inutile et dispendieuse, et en même temps saisir cette opportunite d'inculquer à ses constituents d'ap-prendre au plus vité la langue de leur souverame... 22 (Quebec Mercury du ler Mai).

"Il est faux comme le prétend l'Ami de la Religion, que la Mercury ait toujours "et invariablement insulté et niéprise les Canadiens-Français où leñes institu-

(Quebec Mercury du 5 Mai.

Si la première citation du Mercury que nous venons de faire, n'était pas suffisante pour démontrer le sentiment qui anime ce journal a l'endroit des lois, du langage, et des institutions des Canadiens-Français, nous aurions cru pour repondre au démen-ti que nous donne le Mercury, devoir prendre la peine de compulser tous les articles éditoriaux de ce journal; mais le temps nous manquant pour le present, nous nous bornerous sculement à reproduire ce qu'écrivait en 1819 le rédacteur du Mercury au sujet de l'érection du diocèse de Quéhec en Archeveché : " Il y a dans ce pouvoir du Pape dans une colonie britannique, quelque chose qui n'est pas tont a fait agreable au gout anglais." Ce passage qui, par hasard est tombé sous nos yeux, se trouve dans l'Histoire du Canada de Christie, vol. 2. page 321. An reste, si le Mercury y tient, nous entreprendrons pour l'obliger l'ennuyeuse et assommante corvée de lira les articles éditoriaux de ce journal. Nous n'entendons pas ennuyer nos lecteurs par la citation de toutes les injures et les plats raisonnements que le Mercury entasse pour prouver l'amour et le respect qu'il perie à nos institutt ons, notre langue et nos lois; ce qui précède suffira pour en connaitre l'étendue et la sincérité.

Nous ne connaissons pas le propriétaire ou les propriétaires non plus que le rédacteur ou les rédacteurs du Mercury; mais s'ils sont ceux que designent la rumeur publique, personne ne pourra s'empecher de rire, en lisant ce que le Mercury nous adresse à ce sujet: " l'Editeur de l'Ami s'il fait des obversations impertinentes sur des personnages tellement audessus de Lui, aura le sort du rat dans la fable du Rat et l'Eléphant."

Nous pouvons assurer le rédacteur du Mercury que nous ne craignons pas plus ses menaces que ses raisonnements, et que nous méprisons également les uns et les autres. Au reste, le rédacteur du Mercury doit comprendre qu'ayant porté la querelle sur le terrain des personnalités, nous ne pouvons pas rendre notre journal le véhicule d'injures et de platitudes absurdes de la nature de ceiles qui ornent les colonnes du dernier numéro du Mercury. et qui démontrent que, si le réducteur de ce journal à la modestie de se croire bien audessus de nous, ce n'est certainement pas par le langage, ni par l'urbanité, l'es-prit, les connaissancees et le jugement dont il fait preuve.

G 6 4 700 Correspondance de Montréal.

Montreal 7 mai.

" Notre cité est dans la tranquillité ma térielle, mais jamais les esprit n'y ont été plus troublés. Les rapports, les pro-pos les plus menaçants et les plus sinistres sont dans toutes les bouches. On parle de l'introduction de grandes quanté d'armes : des relations. ce at enre, sont établies entre les mécontents et les avanturiers des Etats-Unis. Nos tories lévent les épanles de pitié lorsqu'on leur dit que la masse du Haut-Canada n'est pas avec cux. Les journaux tories publient, proclament hardiment et impunément les rapports et les sentiments les plus séditieux se faisant aussi les échos de la rue. Une correspondance des plus active se poursuit par la voix même du département de la Poste de Sa majesté avec toutes les parties du pays où règne de la sympathic pour le parti mécontent. Un maitre de Poste d'une de nos paroisses au sud du fleuve, rapportait avec allarme Pautre jour, que par la même malle il était arrivé de Montréal 80 et quelques lettres à l'adresse des tories de sa paroisse, une pour chacun d'eux, et que depuis ce temps ces gens ont l'air de comploter ensemble. Dans les rues de Montréal un semble remarquer des signes d'intelligence, on croit entendre des mots de reconnaissance entre ceux d'une certaine coterie. On dit qu'un de ceux qui ont été arrêtés derniérement et relachés sous caution, est parti pour aller faire de l'agitation sympathique nux Etats-Unis. Tout cela, et nombre d'autres traits de notre chronique journalière, joints à l'inaction apparente du gouvernement jusqu'à ce jour, c'est plus qu'il n'en faut pour jeter toute une population dans le découragement et la terreur. Dans d'autres circonstances, la

dans la memoire qu'après que l'autorité militaire eut garanti la paix de la ville, le Représentant de sa Majesté a été en face. des troupes, environné d'une escorts de dragons dent une douzaine aurait suffi pour éparpiller la cannille, exposé aux traitements les plusignoffineux, sant qu'aucune arme ne se soit levée, même comminatoirement, pour proteger et faire respecter la personne de son Excellence, le Gouver-neur General.

Les spectateurs les plus fioids des évenements disent que l'on s'exagère les dangers; que les mécontents, en eussent-ils la volonte, n'ont pus les moyens de réaliser le quart de leurs menaces, et que tout au plus pourront-ils, avec la force publique sur et aur les lieux, faire quelques tentatives d'émeute qui seront facilement reprimées. Mais ils avouent cependant qu'il faudrait faire quelque chose sous forme d'acte de vigueur, pour rassurer l'esprit public, en montrant que nos gouvernants ont, nonsculement la volonté ce qu'on ne leur refuse pas, mais de plus la puissance néces-saire pour nous protéger. Fondée ou non, l'alarme publique est un fait notoire et pa-tent, et cette alarme il faudran qu'elle fut appaisée au plutot; et le seul moyen, c'est celui suggere plus hant. Car no l'oublions has cette ularme n'echappe pas aux mécontents ; ils la voient, ils cherchent à l'accroître ainsi que le découragement qui en est la sinte ; qui sait si cette démoralisation de toute une population sans défense, sans moyens de protection, n'enhardira pas ses adversaires à tenter des choses auxquelles ils n'aurait jamais pense autre-

Voil à ce qué l'aspect des choses fait penser et dire aux plus froids, aux moins impatients, aux plus raisonnables peut-être. Je ne vous parle pas de la classe la plus impatiente, la plus impressionable : ceux-ci, ne voient que faiblesse, impuissance ou incapacité dans le ministère, et ils voudraient un'on cut dejà armé toute la milice du pays, au risque de n'avoir à combattre que des moulins à vent, et d'avoir à faire tomber la toile au milieu de la risée publique.

Il y a aussi les gens rassurés mais cenendant neu rassurants, qui voient avec dédain tout le brouhaha que font les mécontents, préfendant que tout cela n'est que pour jeter de la poudre aux yeux, ou n'est que l'œuvre de quelques écervelés qui se plaisent à faire mille contes fantastiques. Ils s'appuient des bonnes nouvelles qu'on reço t ou Haut-Canada, où tout va aussi bien qu'on pouvait le désirer, d'où l'émente et la sedition n'ont aucun appui moral ni physique à attendre, et sans lequel les mecontents de Montreal ne seront pas assez tous pour descendre dans la rue où il- se feraient écraser du premier coup par la force armée.

Et vous, que pensez-vous, me direz-vous ! Moi j'ai toujours eru aux proverbes qui sont la sagesse des nations, et je pense qu'il y en a un fort applicable dans les circonstances actuelles, c'est celui qui dit : " La Prudence est la mère de la sureté," et qu'il vaudrait mieux courir le risque de prendre un peu trop de précautions, que de n'en pas prendre assez. La force régulière, c'est-á-dire, la troupe fait merveille sur un champs de bataille régulier, ou contre des barricades, mais elle ne peut rien, ou à peu près contre l'émoute qui n'a en vue que le pillage on la destruction; avant que la troupe soit rendue sur le lieu de l'attaque, le mal est fait, consommé; l'émeute s'échappe à la course et va recommencer ailleurs.

Je pense hien que les moyens à la dispositions du gouvernement suffisent pour faire face à la guerre civile, mais non pas à l'espèce d'émeute dont nous sommes menacés ici. Il faudruit à mon avis lui opposer une force aussi agile, aussi rapide, aussi ubiquiteuse qu'elle. Un corps de cavalerie légère, voilà ce qu'il faut, et cela sous la conduite immédiate d'un magistrat qui n'aurait d'ordre à attendre de personne, de démarches préliminaires à faire auprès de qui que ce soit. Ajoutez-y pour la nuit, pendant tout le temps de la crise, un poste de gardes civiques à pied dans les principaux quartiers, et je pense que la ville serait à l'abri des coups de main de l'émente. Quant à la guerre civile, c'est l'affaire des troupes régulières. Elles trouveraient aussi leur place dans le cas de résistance prolongés aux forces civiles, sur quelque point. A ce ce plan, vous tenez l'émeute en échec; vous l'étouffez si elle se montre et vous la tuez sûrement : on plutôt elle meurt de sa belle mort. L'émeute est un être éphémère; vie surexcitée, par cela nième dévorante et courte. Résistez-lui pendant quelques jours, et elle meurt. Au contraire laissezlui le champ libre, elle meurt de même, mais c'est pour se transformer en guerre

La ligne à Québec.

Il vient de se former en cette ville une association qui a nom " Branche de Québec de la Ligue Britannique Américaine." Cet e branche répudie toute connection avec les partis politiques et par conséquent avec les l'ories qui ont formé la ligue Britannique Américaine. Maintenant si nos ligueurs Québècois n'ont aucune affinité, aucune parenté avec la ligne de Brockville ou de Montréal, nous aimerions à savoir à quel trone elle appartient, car une branche supsécurité que montre l'Exécutif inspirerait pose toujours un tronc, et une branche

gement sera effectué le mieux sera pour | de la confiance, mais on a encore tout frais | d'association présuppose l'existence d'une

société-mère.

Quoi qu'il en soit, à l'assemblée de cette branche d'association sans tronc, tenue lundi, nous voyons dans le compte rendu que donne la Gazette des faits et gestes de la ligue-branche de Québec, qu'un mon-sieur ayant suggéré qu'il serait nécessaire d'exprimer dans le prospectus que les delegues seront tenus de maintenir invio-Wilson, ecr. On dit, que le but de la ligue était d'agir pour le bien être du Canada, le honneur des Canadiens, et que si le jour arrive où ce bien être et ce bonheur soient incompatibles avec la condition de la colome, il ne serait pas le défenseur d'une connection qui serait préjudiciable aux intérêts de la Province. Personne n'était plus que lui loval mais si cette lovanté devenait unempêchement à la prospérité des habitants du Canada, il ne conseillerait pas de mettre une valeur erronce à la loyante. Ce commentaire sur la loyauté fut vivement applaudi, dit la Gazette.

C'est ainsi que les loyaux entendent, comprennent et pratiquent la loyauté et la fidelité envers la métropole. C'est pour eux une speculation, une question pounds, schillings et pence qui se réduit au problème suivant : étant donné le montant des richesses qu'un anglais acquiert sous un gouvernement quelconque, trouver la somme de loyauté et de fidélité qu'il aura pour ce gouvernement. Et co sont ces hommes dont la cupidité est insatiable, qui nous traitent nous, Canadiens-Français, de damnés rébellés! Nous ne craignons pas de le dire, si jamais l'Angle-terre perd le Canada, elle pourra accuser de cette perte ses propres enfants et non les descendants des Français.

M. De Witt a dû proposer en Chambre, undi dernier une série de résolutions pour l'appropriation d'une somme d'argent pour la construction de deux forts vaisseaux à vapeur avec des engins puissants, pour être employés au touage des batiments dans le fleuve St. Laurent, entre la Pointe aux Pères et le port de Québec.

E3 Les Messieurs chargés de recueillir, dans chaque quartier de cette cité, les signatures à l'ad-ligence possible et de remettre leurs listes au Se-ciétaire du comité, M. J. Crémazie, rue la Fabri-cue Ne 19. que No. 12.

M. Ed. Fréchette estimaintenant le seul propri étaire du "Canadien," dont R. McDonald, éer, a repris la rédaction. Les aboinés de ce journal et le public en général, apprendront avec plaisir que ce monsieur occuje de nouvean le fauteun éditorial un doyen de la presse libérale de Québec.

Une compagnie d'artillerie est arrivée, à hord du Mintréal, hier matin, venant de Kingston.

La Gazette de Quibec dit qu'une enquète a été faite vendredi dernier par le coroner sur le corps d'un enfant mé par la boisson prise en trop grande quantité et que sa mère ou sa nourice lui aurait donné comme remêde.

Le collège de médecine s'est assemblé hier, à l'ancien hotel de-ville. On dit que le nombre de ceux qui se présentent comme membres de la docte faculté, est très

Un vaisseau, arrivé dimanche devant cette ville, à jetté pendant quelques temps l'alarme parmi un certain nombre des habitants de Québec qui avnient appris qu'il avait le choléra à son bord. Une visite des médecins a prouvé qu'il n'y avait qu'un cas de fièvre- Sept personnes sont mortes dans la traversée. Le navire est descendu hier à la Grosse Isle où il doit faire la quarantaine.

L'on verra par une annonce publice dans notre numéro de ce jour que c'est jeudi que M. Ant. Rousseau doit commencer l'exhibition de sa pièce vraiment ingénieuse d'horlogerie. Nous le disons encore une fois, M. Rousseau est un compatriote, et comme compatriote et homme le génie, il a double titre à notre encouragement que nous prodiguons quelque fois pour des lagatelles qui n'ont pour tout mérite que celui de venir de l'étranger.

Avis .- Nous avertissons une fois pourtoutes ceux de nos abonnés qui ne nous ont rien pave depuis que notre journal se publie, que l'envoi leur en sera interrompu et que nous prendrons des moyens de leur faire acquitter leur engagement à notre égard.

Une lithographie représentant l'incendie de la maison du parlement vient d'être publice. C'est une faible image, propre à perpétuer le souvenir d'une grande infamie. (Pilot.)

Un collobarateur estimable, associé d'une maison de commerce de cette ville, vient de nous fournir l'information suivante :-

" Nous avons reçu deux notes télégraphiques, l'une de Cleveland, l'autre de Tolido, nous informent que des vaisseaux, chargés pour nous, et piêts à partir, dépoprise, par suite des troubles du Canada."

des 10 dernier jours. (Idem.)

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUEBEC

AND AND PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS OF THE P

Election des Officiers. J. Duval Eur. Présidents.

Messire Buillargeon, A. Parant, Pice-President. Jos. Peticlere, Err. Tresorier.

C. Delagrave, Eer. Secrétaire, C. Delagrave, F. Evanturelle, Ecr. Ass. do. COMITÉ DE RÉGIE

Messires C. F. Cazenu,

L. Cascault, Belle-Isle,

L'hble. R. E. Caron, L. Massue,

MM. Ab. Hamel, L. G. Ballange,

Ed. Dugal, T. Vezina,

P. Gauvreau, , in J. Z. Nault,

A. B. Sirois, J. Chabut,

J. Légaré,

J. U. Tessier, V. Têm,

D. Dussnult,

J. Magnire,

J. Crémazie. J. P. O. Chauveau.

(Pour copie conforme.) C. DELAGRAVE,

Secrétaire.

3.T.;)

RESOLUTIONS.

Adoptées par l'Assemblée de St. Thomas.

A une assemblée publique des choyens de la Paroisse de St. Thomas, et du village de Montinagny, tenne a la porte du Piesb-tère, de St. Thomas, dimanche après le service divin, les résolutions suivantes lurent agrées et adoptées à l'unanimité :-

Resolu .- Io. Sur motion de Joseph Marmene, Ecr. M. D. secondé par le Capitaine Frs. Fournier:

Que les citoyens de cette paroisse ont appris avec regret et indignation l'outrage fait à Sa Majesté dans la personne de Lord Elgin, Gouverneur de ces colonie, lorsque dans l'exécution de ses devoirs n venait de remplir un acte constitutionnel et en harmonie avec les décissions du gouvernement Britannique, et de justice envers les habitans de cette Province, aina que les actes d'infamie et de vandalisme commises ces jours derniers dans la cité de Montréal par une partie de cette classe d'hommes connus politiquement sous le nom de Tories, et qui, tout en se disant loyans, osent lever audacieusement l'itendard de la révolte ; et qu'ils sympatisent sincèrement et cordialement avec les hon. mes généreux, qui, par leur position et leur conduit politiques ont attiré sur eux li haine et la vengeanez des ennemis de toc gouvernement juste et honnête.

Risolu.-20. Sur motion de Robert Chevalier D'Estimanville, Ecr. avocat a condé par le Capitaine Ls. Fournier :-

Que les habitans de cette parois-o croient de leur devoir d'exprimer à ser Excellence, que les actes à jamais déplerables qui viennent de ternir l'histoire de ce pays, ne sont que l'expression mise ca action de la haine et des mauvaises parsions qui ont toujours guidé ce parti extéme ; cette remarque s'applique avec d'autant plus de force que nos ennemis on choisi un moment où le parti libéral avec l'aide de Son Excellence et d'un governement de leur choix, pouvaient espénie de voir luire une briliante nurore pour tocs les amis de l'ordre et de l'avanceme : du pays.

Resolu .- 30. Sur motion du Major L. Cusnult secondé par le capitaine Josep Nicole ...

Qu'outre le profond respect qu'ils épa-

vent pour le digne représentant de no -Gracieuse Souveraine, les habitants de coix paroisse ont une confiance entière en lui, ainsi qu'en les honorables membres du Conseil Exécutif qui, appuyés par la grande majorité de la Chambre d'Asssemblée. sauront faire respecter nos droits les plus sacrés.

Résolu .- 40. Sur motion du Docteu Beaubien seconde par M. James Smith-Que pour maintenir dans leur pays l'or

dre, l'obéissance aux loix, et pour la protection et la défense de leurs vies leurs propriétés et de leurs institution, les citoyens de cette Paroisse sont prets 22 premier appel, à offrir à leur patrie et : leur gouvernement le service de leus

St. Thomas, 6 mai 1849. FRS. TÊTU, Président.

J. D. LÉPINE. Secretaire.

Dépeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

Montreal, 8 mai, 71 heures P. M. Nouveaux détails des nouvelles appor tées par le Steamer.

Angletorre. Chambre des Comes Le 19, avril, la chambre s'occupat sent maintenant leur cargaison où ils l'ont des lois de navigation, M. Gladstone prise, par suite des troubles du Canada." motion d'insérer une clause nutrains le Canada un insérer une clause nutrains la caracter des la caracter de C'est un juste commentaire des procedes Couronne sur la demande d'une colent i sanctionner le transport d'effets et de la

ragers d'une colonie à une autre dans d'autres bâtiments que les vaisseau anglais. Cette proposition sutadoptée et la 3e lecture du bill fut ordonnée.

Chambrs des Lords - Lord Landsdowne en réponse à une interpellation dit, que lo gouvernement Anglais quoi que connaissant l'intervention de la France pour le retablissement du Pape, n'avait suggéré ni pris aucune part dans cette intervention tout en la désapprouvant.

On dit qu'un traite de Commerce va etre fait entre la France et l'Angleterre. Les points principaux de traité seront l'admission libre du Brandy des vins et des fruits en faveur de la France, et du charbon du ser en saveur de l'Angleterre, sans droits. Les modifications des luis de navigation seront aussi adoptées par la republique Française.

Irlande -Le jury dans la cause de M. Duffy n'a pu s'accorder. Duffy a été admis a caution pour paraître devant la prochaine commission.

France.-Le choléra augmente considérablement. Le bruit courait à Paris, le 18 avril, que le ministère allait éprouver des modifications.

Sicile .- Une querelle qui a en lieu le vendredi saint, entre les troupes Napo-luaines, les soldats Suisses et le peuple de Catane, a été survie d'une bataille désesprice qui s'est terminé par la défaite des habitants de Catane.

On disait que le gouvernement révolutionnaire de Livourne avait été renversé par le petiple.

Indes.—Les détails sur la bataille de Poojarat confirment le rapport de la malle indienne du 17, sur la victoire remportée Gough. Les anglais ont perdu 50 officiers et ont eu 92 hommes tués ; 24 officiers et 682 soldats blessés. Il ont pris 53 canons sur les 59 que les Sicks avaient et toutes leurs munitions. La guerre du Penjaub est considérée comme terminée.

Chine .- La dispute au sujet de l'ouverture des portes de la ville de Canton se continue. Deux officiers anglais manquaient et on craint qu'ils n'aient été les victimes de quelque catastrophe.

-Vaisseaux partis pour Montréal, le 11 avril, Seaman, Sunderland;—12. Keep-sake, Frederick Young, Shields.—16. Columbine, Hull,—17. Salacia, Clyde.

Montréal.-Le Conseil Législatif a siegé hier dans sa nouvelle salle de séances, Batisse de Hayes. Le Bill des Elections a eie passe. D'autres bills ont fait quelques progrès. Une adresse à son Excellence au sujet des outrages commis en cette ville, a eto adoptée par 11 contre 6, après de vifadebats.

Chambre d'Assemblée ; S mai .- Nombre de bills ont fixés à jeudi. Le Bill pour établir une cour de juridiction criminelle à été renvoyé à un comité spacial.

New-York, - Marches. - Farine en bonne demande pour celle de l'Ouest, de l'est et le commerce intérieur, mais à bas prix pour la commune. Lard en bonne Jemande, ventes à \$10.25 pour le mess \$8 37 et demie pour le prime. Marché monétaire très facile.

WASHINGTON. 7 mai. - Le cabinet s'occupe des nominations de New-York. Le gouvernement va faire equiper deux vaisseaux pour aller à la recherche de l'expédition de Sir J. Francklin dans les mers artiques. Un de ces vaisseaux fera voile pour le détroit de Davis, et l'autre pour le détroit de Béring.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

NEW-YORK, 1 .Mai.

Marché à Coton. - Le coton a subi une baisse de ¿ par cent, sur les marches Des nouvelles reçues du de New-York. Des nouvenes reçues du Soldes Etats-Unis, en date du 20 avril, de New-York. nous apprennent que les gelées extraordisiderablement les plantes propres à la arpens sur 25 au dit lieu. Vente le 22 confection du coton : en conséquence, il est à présumer qu'une hausse dans les prix aura lieu. Nons en donnerons avis.

Les marchandises sèches sont à un prix fenne. Une remise de 5 à 71 par cent, est falto sur bon billet approuvé.

Marchés du Havre.-Sur les marchés du Havre, le prix du coton se maintient ferme, et les demandes sont considérables. Les journaux commerciaux de New-York, disent que les nouvelles désastreuses du Sul des Etats, vont amener sur les marchés étrangers une hausse assez considérable dans cette marchandisc.

Marchés de Liverpool .- Les prix des lainages sur les marchés de Liverpool, sont très réduits en général, pourtant la mousselme de laine, est en demande et à des prix èlevés. Alpaca, assez en demande; le noir vant 1s-6d, par lb; le hanc 2s-61 et les autres couleurs en pro-

-Une petite quantité d'étoffe fine du Canada, a excité sur ce marché, un vif intérêt, et s'est vendue à un prix bien élevė.

-Le sucre est en grande demande à Liverpool.

Le thé se vend lentement et les prix cont réduits.

Le saindoux américain se vend extrémement bien.

Marchés de Londres .- Le coton amsi que les autres marchandises en lame se vendent lentement, mais les prix se mamuennent assez bons.

Voici les marchandises et autres produits expedies des différents ports britanniques pour Quebec, dans les cinq jours depuis le 27 au 31 mars inclusivement:

Coton 9 balles, 6 paquets; coton dil 1 balle, 3 paquets, lamage et cordonnets 36 boites, 48 paquets; cordes et ficelles, 1 balle, 2 caisses; draps, 2 balles, 3 paquets; convertures en laine, 1 balle; flannelle, 1 balle; Contellerie 29 paquets, 2 caisses; fer en barre, 182 tonneaux ferblane 22 tonneaux; potterie, 65 pamers, 2 boucauts; savon 6 boites; sel blanc, 674 tonneaux.

Produits expédiés de Liverpool depuis le 2 au 9 avril, pour Québec:

Ris, 350 quarts, huile d'olive, 21 caisses Vins, 582 gallons; de Génève, 65 gallons.

Marchés de Toronto.

—Les prix des grains et provisions, des marchés de Toronto sont les mêmes ceux de notre dernier numéro, à l'ex-ception du blé qui a baissé de 18 sons par minot; maintenant il se vend de 3s-6d à

Marchés de Québec.

Les prix des marchés de Québec, sont russi les mêmes, à l'exception de l'avoine qui a haussé d'un sous ou deux par minot. a charge d'un bateau, a été venda, hier après m di, au Palais, à 27 et 28 sous le

Commerce des Etats-Unis.-Nous voyons par les journaux que les impor-tations des Etats-Unis pour 1847 et 48 se sont élevés à la somme de \$151,529, 813. Les exportations de ces États pour Pétranger, se montent à \$151,026,905 c'est la faire du commerce.

Nouvelles Maritimes.

Le navire Primrose, capt. Ferguson, arrivé ici Dimanche a été obligé de retourner à la Grosse-Isle, avec ses 196 passagers. Il a laissé le port hier à 1 heures de l'après-

Le capitaine Greensborn, de Calcdonia, dit que la barque Emomanga était arrêtée par les glaces, dans le bas du golfe, ainsi que le Canada, Britannia, Elington, John Bull, Annie, Great Britain, et deux autres vaisseaux appartenants à Gilmour et Cie qu'il a vus dimenche matin.

VENTES PAR LE SHERIF.

DISTRICT DE QUÉCEC. mai 1849.

No. 2134.-Ann Brown vs Thomas Déguise de Québec, commis. Un emplacement an fanbourg St. Jean rue St. Augustin de 37 pieds sur 50, avec bâtisse.

Vente 21 mai. No. 364.—Thomas Payne vs Alfred Hawkins. Lots ler et 2e du 10e rang du township de Tring. Vente a Quében

No. 403.-Geo. Wilson vs Geo. Hall curateur à la succession d'Antonio Rizzonico. 10 Un emplacement, faubourg St. Louis, Rue Scott, de 24 pieds sur 70. avec batisses; 20 Un emplacement au dit lieu, même mesure, avec bâtisses. Vente 21 mai.

No. 1628 .- Geo. Desbarats vs Andrew Stuart, Tiers saisi, deux lots de terre de 90 arpents chaque. 3e concession de la Seigneurie St. Gabriel, avec bâtisses. Vente le 15 mai.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

No. 1363 .- S. Lelièvre et autre vs Pierre Frigon, cultivateur de St. Stanislas deBatiscan. 10 Une terre au dit lieu de 4 rpents sur 25. 20. Une autre terre, do 4

ANNONCES.

Changement de Domiclie.

Pierre Gingras, jr. ENCANTEUR & COURTIER,

T BREND la liberté de prévenir ses pratiques et Le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encan en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner. Québec, 9 mai 1849.

ECOLE DU MONT-PLAISANT,

PRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par J. G. SMITH,

Rue d'Aignillon, fanhourg St. Jean, en haut de l'Eglise.-Québec, 7 mai 1849.

A. Lafrance, RELIEUR,

EMEURE maintenant av No. 65, dans le haut D de la maison occupée par M. C. Pageau, mar-chand, pres de la maison Teru, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québre, 7 mai 1819.

ANNONCES.

GRANDE ATTRACTION !

Exhibition

d'une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la Chambre d'Assemblée,

Jeudi prochain.

ET LES JOURS SUIVANTS Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi et le soir depuis 7 jusqu'a 9 heures.

IL sera exhibé une piece curiense d'Horlogerie invente par le soussigné, dont voiri, les dimen-

sions.

C'est une harloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, fidament Pheure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à Pintérieur, Phorloge supposéesur un édifice quelcon-

eque.

Elle sonne à toutes les heures, démi-heures et Elle sonne à toutes les heures, démi-heures et quarts d'heure, et prépude à cette opération par des airs variés; donne le signal-de d'Angelus aux heures preserites; indique le quantième du mons au son de la cloche, et peut donner Palarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendu. Le mécanisme embrasse me surface de 6 pieds et demi pèse 750 livres, sus inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opèrera 40 jours sans la monter.

Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition. ANT. ROUSEAU. Prix admission.-1s.-3d. Enfants, moitie

Les cartes seront vendues à la porte. Québec, 9 mai 1849.

A vendre par les Soussignés.

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X., XX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey. Québec, 4 mai, 1819.

A Vendre par les Soussignés. UCRE Raffiné. Indigo, Thé, Twankay et Jenne Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et l'ipes T. D. Aucres, Chaines, Grelins, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal janne et de composition,

C. E. LEVEY & Cie. Québec, 4 mai, 1849.

M. PATRY,

Architect, demeure Rue Desfosses, vis-àvis chez M. Thos. Larivière, St. Roch de Québec .- 1 mai 1819.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63, Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.-1 mai, 1849.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

1. second étage d'une maison neu-le ve, très bien fini, située sur la Penn Riviène St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vasie salle pour réunions, est maintenant prêt à êtte loné en s'adressant au propriétaire sur les lieux,

Le. PICARD. Quebec, 2 mai, 1819. Petite Riviere

Grains de Semence. 200 NINOTS du plus beau BLE de la 200 NIMER NORE. 200 minots, ORGE Supérieure, Un petit lot d'ORGE tres supérieure double

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. Québec, 33 avril 1849

A VENDRE.

POIS, FARINE ENTIERE en poches et en quarte.

ADAM BURNS. Quai Napoléon.

Ouébec, 30 avril 1849. 21-11-5.

A LOUER A LA POINTE LÉVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.)

TINE MAISON of DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jurdin, puis et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS.

Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Battisses Welfe

A LOUER.

E superbe magazin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bàtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL,

Avocat. No. 32, rue St. Louis Québec, 2 Février 1849.

LE SOUSSIGNÉ

WIENT de recevoir et offre en vente ane quan tité choisie de BEURRE des Townships. -AUSSI.-

Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

Près du Marché de la Haute-Ville,

Québec, 13 avril 1849.

E Soussigné a établi temporairement son Bu-d rean, dans le laut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rus la Fabrique No. 12. J. CHEMALIE.

Québec, 6 Septembre 1848.

ANNONCES.

THE COURT OF THE PARTY OF THE P

Changement de domicile.

Rd. Thivierge



RUE DESFOSSES,

TO EMERCIE ses arms et, le 100 public en général de l'enrecu pusqu'à ce jour, et les prévient qu'il, a transportéson magasin et sa boutique en la rue Deslosses, paroisse de St. Roch de Québec, porte
voisine du magasin de meubles de M. F. Larivierre, où il continuera comme par le passé à avoirun assortiment de marchandises de goût dans sa ligue, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis
les différentes modes et coupes de la saison.

Québec, 7 mai 1819.

JOHN D. TRIPP.

N adressant ses remerciements les plus sin-cères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour Phiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront hien le favoriser, qu'il n'éparguera rien pour leur procurer tout le comfort possible.

N. B. Couters et Linch piets sous le

lus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

Québec, 7 mai 1819.

TROUVÉ.

A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clef, uthiché dans un anneau d'acier. La personne pourra les racoir en s'adressant à ce bu-reau, et en payant les frais de cet annonce. Québaé, 23 avril 1849.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville S'adresser à à ce bureau.

Québec, 13 avril 1849.

UNE CARTE.

E sonssigné est maintenant piêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de P. Architecture, de Septembre, au gré de l'élève. Le sonssigné enseigne aussi, mesurement de toute espice, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc.

CHS. BAILLARGE, Châtean St. Louis. 1-1 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR.

TROIS-RIVIÈRES.

TROIS-RIVIERES.

E sonssigné reconnaissant envers ses ancient
amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de puis qu'il tient un hôtel dans
cette ville, c'est-à-dire de puis QUARANTE ANS,
prend la liberté de les informer qu'il retoume à son
ancien poste, à l'Hôtel du Quai du Bateau-à-l'apenr, le ter Mai prochain.

Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans Pordre le plus pariait, les
voyageurs peuvent à tre certains qu'ils trouveront
chez lui le service lu plus assidu les meilleurs vins
et liqueurs et les emanéragements les plus pariaits.

Trois-Rivières, 18 avril 1849.

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec. Québec, 12 junn, 1848. { Rue St. Josepb.



Ls. LEMIEUX.

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de che= M. Elettrel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent sonserire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. Vesina, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Dr. GIROUX,

APOTHECHIRE,

à transporté son Établissement No 2, HILL EA LANGUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

QUÉBEC.

N demande des nouvelles de BENJA-MIN RUDGERS, artisan, qui quitta son en-droit natal dans le Yorkshire. Angleteire, il y a sept ans. Les dernieres nonvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Wakfield, Yorkshire, recevraavec reconnaissance tons renseignements sur sa position actuelle. S'a-dresser à M. John Brack Windowen, Drammond-ville. Canada-l'ist.

ANNONCE

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfencere est maintenant incorporce par la législature de l'État de New-York avec un capital de \$100,000. Les directions et ses officers sont des messicurs cui jur l'eur jo-services de l'acceptant sition commerciale, 'socia'e ou professionnelle; penvent donner de la respecialmité à ses uffaires. On peut avoir la plus entière confaire é dans les!

on feut avoir la pina cutteric corrante datas leas méderines qui portent les aures de la compagnie; et partour ou se rencontre un dépor ou une branche de Graenfenberg le public peut obteur les meilleurs tremèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pade branche les habitants de viaient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi. La compagnie possede dans ses nombreux buteau.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrat scu'e-ment quelques uns qui ont tous été examuns setat-testés par le Révérend N. Romgs, D. D., T. Hali ier. (rédacteur du Commércial advertiser de New-York), et son homeur W. V. Brady, et-devant Maire de la cité de New-York, DIRARTION

D'BARTON,

Secretaire, Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, Broudway, No 50 New-York, juin 1848 \ LES MEDICOLUM

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG. Les MEDECINES DE GRAENFEMBERG.

Les médecines qui sortent de cette compagnia
consistent en une série de remédes parlaitement
adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. Un a jeté beaucomp de diserdit sur les
médecines brévetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il fant ôtte non seulement sot mais encore inspudent pour répandre une
pareille doctrine chez un public mtelligent. Elle
est contraîre aux premiers princips du seus comman.

La série ses médecines de Graenfenberg commence par les.

PILIULES VEGETALES DE

Les maladies suivantes cédent facilement à ces

Graenfenberg. L'As-heme, Les Maladies Bilieuses, Los Maladios Bilicuses,
Les Clous,
Les Lustestins—action défectuense,
Les maladies de Poitrine,
Les Cautrhes,
Les Constipations,
La Toux-pendaut la grossesse,
La Constipation,
La Diarrhée,
La difficulté de respirer,
La Diarrhée,
La Digestion imparfaite
Le Sang porté à la tête,
Les maladies d'Oreilles]
Les Erésypèles,
L'épilepse;
Les saignements de Nez,
La fièvre Unstrite,
Les Vendeurs,
La Grippe; Les Clous. Les Veideurs,
La Grippe;
Les bulements de cour,
Le mai de tête,
L'hystérie,
Les rétentions d'urine, Les readins d'urne, i L'indigertien, L'indianmation des parties vitales, L'indianmation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie,

Les manx de neris, Les névialgie, La fièvre, nerveuse, intermittente au continue; Les fleurs blanches,

La faiblesse. Les thumatismes Les diverces maladies de l'estomne. ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFER-BURG ENTIEREMENT VEGETALE.

Artongée avec soinet élégrante par la com agnie le Gaaentenberg et tiré d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, AFOUCIASSAN-PES OU TONIQUES, de moines, d'het bes et d'é-orces recueillies dans les forêts et les prairies de Amérique.—Pix 18, 3d, par paquet.

LA PANACEE DES ENFANTS, LA PANACEE DES ENFANTS,

Cette médecine deviait se trouver chez chaque iamille dans tous les jays. Elle guérit couveraintment toutes les maladaes auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dyssenterie et toutet les autres afflictions de l'estenace et des intestins elle est infail-tièle. Prise en petites deses de trois à natre tile aupèche la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'outest, du sud-outes tet des troj joure cet valeur est inestimable. Il m'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fer jour les maladies des enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR

LESYEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les ma-ladies d'yeux. Elle est composée sur les principas les plus scientifiques et a opéré des curs merved-leise. C'est un remée positif et prompt pour l'in-flammation ordinaire, faiblesse on obscurcissement le la vue les lurmes involontaires, les matières 6.rangères dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instruc-

La Salsepareille de Graenfenberg.

5 Cet extrait de salsepareille possède une incompa-tablement plus grande efficienté que tout autre sal-separeille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un méca-nisme compliqué au moyen duquel teutes les pro-priété déliartes de la salsepareille et d'autres ingré-dients sont extraits dans toute leur excellence. La matiere incrte et sans vert u qui encembre les autres préparationné e salsepareille est exche de celle-ci-par les mêmes moyens. Une houteille du salsepa-reille de Gruenfienberg en vant dix des autres et est par conséquent àdix lois meilleur marché PRIX S.I.A. BOUTPHILE.

PRIX \$1 LA BOUTEILLE. L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maiodies auxquelles cet ouguent ex-traordinaire est adapté, on peut énuméter les rui-vantes. Les LNFLURES CLANDULAIRES et vanas, Les LAPEURES CLANDULAIRES et du Visage.— Les many des seins des lourriees.— La Bronchite.— Les Clous et les Dartres, —la Teigne et il fo, me une APPLICATION PRECILUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VESICATOIRES, LES ERESIPILES, LES HF MORROIDES.

E3-ff quent promptement toutes les CONTU-SIONS, les COUPURES FR AIGHLS; les paires / JEUREUSES ou SCRO) ULEUSES e au tiende amendes à un étal satisficiant et sanvent grédite Paix 1s. 3d. la Boileaver d'amplesaistructio

PRINTEENTE SOUS LA BOITE.

Send Agent pera Quebe, BUSEPH POWLES, Balle Medicale,

1.3.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

E Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liherté d'offrir à ses us amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes saveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessora de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.
Voici la saison des assures qui va hientôt commencer pour le commerce et l'industrie

voici la saison des allaires qui va mentot commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent-être convaincus que l'annonce popularise leurs établissement, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans aunonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la societé, vu la modicite de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité, MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible."

Pour donner des sacilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan

qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affernierons à l'année, les colonnes ou partie de colonnes de notre journal, pour la somme de L'aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concede un quarre quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numero, où toutes les semaines, ses annonces par de nouveiles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, nura l'effet d'engager la plus grande partie c: marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849:

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendà parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Town-send et dont les enfants, soient inorts, tandis qui durant l'été dernier même ceur, qui, n'étatient pas malade, mouraient Le certificat suivant, fait foi

Voire etc. JOHN WILSON, Jr

Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Eer. Pun des artisans à
Pasile, Black wells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

AUN DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR
TOWNSEND est en grande faveur parmi les
dames. Elle les soulage ce cruelles souffrances,
leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai
et dépot. Madame l'arker nous a transmis la lettre suivante:

South Prooklyn 17 Acct 1817

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend :—Chêr monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combatire la ma'adie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salseprreille. Eile luia certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

ELIZA ABRAHAM. INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenés à la santé et gué-ries de ces maladies auxquelles les dames sont

DR. TOWSEND :- Cher monsieur : ma femme

était malade depuis un an des diverses maladies

faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usuge de votre Salse-parelles et immédiatement ses forces revinrent ses

douleurs l'abandonnèrent et après en aveir pris quelques bouteilles elle guérit complétement. Comme cette guérison est singulière j'ai peusé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beau-

coup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré

DISPYFSIE.

Nul fluide ni remède découvert j'usqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décompeser les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845.

Du Towsturn :—Cher monsieur :—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appéut, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèce de nourriture, et pendant des acmaines entières je ne pour vais en garder qu'une petite partie dans l'estomac J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extmit de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance ; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivemme l'usage de ce remède à ceux qui sont affligé comme je l'ai été.

Votre etc. W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez

JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Votre etc

New-York, 23 Septembre 1847.

Votre etc JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str. DISPYPSIE.

plus envétérées :--

RHUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au dela que la Salsepareille de Toy usend a opérées. Elle guerir les cas de maladies chroniques les

Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

nsend.:—Cher monueur, J'ai souffert

poseph Petitelere, Notaire, rue St. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSE DE

Salsepareille. DU DOCTEUR TOWNSEND

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte ;—
il est à six fois meilleur marché, plus agréable et
gurant supérieur à tout autre vendit jusqu'à precent. Il guérit les meladies sans laire vomir,
sons purget, affaiblir ni déranger le patient et il
est particulierement favorable comme

MEDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER La grande beauté et la supériorité de cette Salse-rareille sur tous les autres remêdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au

SOIN DE LA CONSOMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie dir Foie le Rhune, la Toux les Catur-rhes, l'Asthme, le Crachement ed Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête. les Sueurs Froides. une Expectoration difficile ou trop abordante, les douleurs de Coté, etc, ont été guérres et peuvent se, guérir

B'ackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend:—Cher morsieur, J'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumausme, je ne pus m manger nidorur ni travailler pendant un temps considérable, j'aprout ais les plus aftreuses soulirances et mes membres étateut enflés, j'ai employé quatre bouteilles, de votre Salsepareille et et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérôt des affligés.

Votre etc.

JAMES CUMMINGS.

AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi oien dans les cas désespérés de consomption que celui-ci ; il nettoie et consolide le système et pa-reit guérir les ulcères sur les poumons et les pa-tients retrouvent graduellement leur force et leur

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprerne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr. Tou nsen. Nous avors reçu dernièrement de qui suit:
Docteur Tournsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consomption nerveuse au dernièr dégré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du nureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher

hureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chierche la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en feire l'essai. A près en avoir employé six houteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'ellai vous voir à votre bureau ; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincrentent. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remode à dépassé les espérances de tous ceux qui connaissaient ma maladie.

CHARLES QUIMBY

CHARLES QUIMBY
Signéet assermenté devant moi à Orange le
2 août 1647

CYRUS BALDWIN.

sujettes.

aucun soulagement.

Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est

incurable si vous le pouvez:—

New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plns. A la în je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcharet et faire le tour de la ville. Le crachement de sang acessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnoissant de ces résultats. Votre obéissant serviteurs.

WM. RUSSELL. 65 ruc Callierine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraic de grande souffrance et de leur soulage-ment. Il ya des milliers de cas semblables dans cette ville et a Brooklyn et cependant des milliers de pareuts laissentleurs enfants périr, de peur de e laieser tromper ou pour épargner quelques che

lins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend:—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et denie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable mais heureussement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une houteille elle recursor as voix recommence. une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement réta-blie et en meilleure santé que durant les 18 der-

JOSEPH TAYLOR. wed rue York Brooklyn.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES.

SATURES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

| VALEUR DE CHAQUE LOT. | REVENU ANNUEL. | |
|----------------------------|--|----|
| No. 1£2,500 2.— 2,000 | £150 120 | , |
| 3.— 750 4.— 200 | 60 | 10 |
| 5. 500 6. 100 | 40 | |
| 7.— 100 8.— 125 | 8 | • |
| 9.— 200 10.— 3.75 | n sakalo da k 10 malij Karan | |
| $11. \pm 50$ $12. \pm 150$ | 6 7 | ** |
| 125 | 9 | , |
| Total.—£6,875 | £442 | |

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui desireraient acquerir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu do leur résidence et le nombre desparts qu'ils prennent. Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bous billets sera marque un des numéros des dits treize lots, et le

porteur aura droit à la propriété dont le numero sera sur son billet. Le tirage aura heu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du heu du tirage.

Sur tel aves, chacun devra déposer dans une des Bunques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou a Montreal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droits a une chance, qu'il aura pris d'ac-

ions.s Le propriétés seront franches et quittes de touteledettes et hypothèques.

Et afin de donner touté sureté à eque auxquels, s lots écherront; le montant de tous les billets restern déposé dans les Banques où ils auront été originairement places pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, on déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun delai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

malade, mouraient Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertu curatives.

Dr. Townsend:—Cher monsicuir, deux de mes enfants ont été guéris de la dyssenteric et de la maladie de l'été par l'ausage de votre Salseparciille. L'un était agé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en déscriptraient Quand le médecin, nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'asayer votre Salseparciille si remommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux quien ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager lès autres à s'en servir. PREMIER LOT .- Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur

PREMIER I.OT.—Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds o pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérome, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur nura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouverres.

Ce lot est borné, en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le che-nal de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph l'arant, et du côté ouest à James Gibb. Sin ce lot est bâit un quai sur toute sa profondeur, leque la 25 pieds de largeur.

Jusqu'a ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thornas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aum droit de se servir du passage qui existe actuellement au coté est du lot No. deux, de neuf pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous es profits qui pouront proveur des sleepers qui sont sur le quai jusqu'au lo décembre procham SECOND LOT —Comprend un terrain situé en la flasse-Ville de Québec, quantier St. Pierre, au côte nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le lout meante anglaise; boiné en front par la rue St. Laud, et en profondeur par l'alignement aud de la rue St. André, joint à l'est à François Joseph Parent, et à l'ouest a James Gibb.

Avec une misson en pierre a trois Clages sur tout le front du du emplacement, avec un comptoir ou gureau en arrière, le pignon out est de la dute maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Parent, et à l'ouest a James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit firs. Joseph Parent, et à l'ouest a la profondeur, avec un roe profondeur en profondeur de profondeur de la rue St. Andre a la

pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'est, à la profondeur du lot No 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, loignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No 3, qui se trouve compé par le dit lot No 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisièmement désigné, au coin

(IIATRIEME LOT.—Unlopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisièmement désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cunq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.
Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre.
CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3.
Sur lequel est un noulin à seie de 60 piedes de longueur avec 11 seies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce mo..lin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.
Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No 3.

priétaire du lot No 3.

priotaire du lot No 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexi Bedard, et au lot No 6, pour gagner au chemin de Stoneham.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en supernicie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; a vec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage paur gagner vers le nord au chemin de Stonehaur; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un nomin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur;

gneurie de Notre Dame des Anges ; seigneurie de Notre Dame des Anges ; d'un demi-arpent de Targe-sur-vingt-arpents-de-profondeur bornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrière vers-le-nord-est, au terrain de

bornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrière vers le nord-est, au terrain des Mossieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière. HUITIEME LOT:—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le confié de Guébec, étant le lot No seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par es terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Ratkins, te de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Fauhourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profon-Ddur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur ; borné en front vers le nord par la dite rue Et. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent ; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoven avec ce dit lot No 9.

nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

DIXIEM E LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par-derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot 20 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-après désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construire.

Daniel Hodge, pour communiquer an alt tot à la rue St. Jean, avec une peute maison en dous dessaus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur ; borné au bout nord au terrain des représentants Craw, et en profondeur vers les uid au terrain de l'ordonnance ; joignant au côté ouet au 10 No 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nonmé Maufet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit l'aubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est ; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de protondeur, dant la moitié au côte sud-ouest du lot No 2, et partie du lot No 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Bianchard, représentant les héritiers de feu J. F. Permult, avec lequel le mur de clôture est mitoyen. Le tont suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'accessant au Bureau du Canadien ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pon ra obteuir toute information ultérieure.

F. J. PARENT,

F. J. PARENT. Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous Québec 14 mars 1849.

G. Passio,

ARTISTE Italien.

MANAGEMENT THE MACHEMATINE

Rue Couillard, Haute-Ville, ? Vis-à-vis chez M. Benjamin. § Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS

et
AUX OUVRIERS.

INSTITUT CANADIEN de Québec foide des premières séances régulières de doit aut. Plustitut compte déjà prôs de 300 mm set sous peu pourra leur offir l'avantage des citoyens de cette ville.

Les des cette ville.

Les des cette ville.

grande Isimoineque que a con a la generalle des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'institut dont le but principal est de naire entre ses membres un échange de comissemers utilises d'institucions mutuelles, croit de son devoir de faire un apple laux ARTISANS et ouvairnas de Quobec, qu'il collècie à partager avec lui les avantages de l'associates, par ordre,

J. B. A. CHARTIEJ.

Salle de l'Institut.

Secrétaire-Archivate, de l'Inst. Canadien.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier Eberus St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX

Ce Journal paraît deux fois par emaine, les Mardis et vendredis ; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il public aussi les monces. Prix: S4 par année. 13-On s'abonne à Québec, chez Messite D, Martineau, au vicariat de Québec.

Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON.

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, ne assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horisontal, Montre de Lépine, verticales, lifologe, BIJOUTERIE, contreller fine, parfumerie, articles fruenais de fantaisie, qui après examen serie trouvés êtrele meilleur assortiment qui ait jamen été importé en cettre cité et qui seront verdes comprant à peut profit.

G. D. F. ayaut en occasion d'acqueur une connaissance parfaire de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pevànt les six dernières années, espère par son attentra incessante mériter une part du patrenage public.

N. B. Toutes respeces de Montres et d'Horbeier, nettoyées et (éparées avec soin, et garantics à des termes nodérés.

Quebec 21 Juin 1848.

Quebec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douxe Chelius et densi par année. (outre les fiuis de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'ahonnement sera de 13s. Fayable à la fin de chepe

EG-Avantageux.-Les MM, du clergé cuaures personnes qui nous procureront à l'avenir quetre souscriptours, payant d'avance le semestre (\$6) ou l'année, recevront le journal gratis pendant use

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à Stanisles DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

| i | | 20-64 | | |
|---|---|--------|--|--|
| | Change insertion substances | id. | | |
| ٠ | Pour dix lignes et au-desseus | 3:-40. | | |
| | Chaque insertion subséquente | 100. | | |
| | Pour chaque ligne ensuite | ů. | | |
| | Tr Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire. | | | |

Liste des Agents.

EF-Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à resevoir les argents, et à en donner quittance.

| Montréal | |
|----------------|--|
| · Trois-Rivier | er P. Nourie, écr. |
| Répentionu. | A. Dalluire, Instit. |
| Sherbrooke,. | D V St. Cyt. |
| Stanstead | |
| Pointe Lévy | |
| Beaumont | |
| St Thomas | (en bas.) Mr. Pabbo Kytorac. |
| latat | L. Ballentyne, der. Am |
| Pt. dunala | Pocatière, Ls. Morcan, ecr. N. P. |
| CA CI A- | Tracattere, 1.8. Minicali, con |
| St. Charles,(| Riv. Boyer.)Dr. Ls. Labrecque, er. |
| Iste-Verte | H. Roy, écuyer, John Heath, écr., N. P. |
| Rimouski | John Heath, ecr., B. |
| St. Simon | Chs. I'rs. Caron, ecr. |
| December | Ale Cebba Bernano |
| Chattern Lite | her t. C. Let fallens, "" |
| Lothinicre | |
| | |
| St Town Por | -t- lolu. 1. Z. Duvat, ect 1 |
| | |
| N/ Francois | I thin the South Chillippe Distores |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Sta Fine | Mr. B. Marquette. P. Fournier, 6ct. L. Tanguay, March. |
| Their Distal | P. Fonrnier, ici. |
| LI Comain | H. Tanguay, March. |
| Distant Out | lleThos. Bégin, Inst. |
| Riviere Oue | Herrican I Hos. Degray |

Stanislas Drapeau, Proprietame.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC